



Volleyball Québec  
4545 avenue Pierre-de-Coubertin  
Montréal Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

# **LA GESTION D'UN CENTRE ESPOIR EN VOLLEYBALL DE PLAGES**

## **ÉTÉ 2021**

*Révisé le 10 juin 2021*



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| LA GESTION D'UN CENTRE ESPOIR .....                   | 1  |
| INTRODUCTION.....                                     | 3  |
| LE PROGRAMME ESPOIR.....                              | 4  |
| LES PARTENAIRES .....                                 | 5  |
| SÉLECTION DES ATHLÈTES .....                          | 6  |
| ENTRAÎNEMENT ET COMPÉTITION .....                     | 8  |
| RESPONSABILITÉS ET TÂCHES .....                       | 10 |
| ANNEXE 1 - MATÉRIEL À FOURNIR .....                   | 11 |
| ANNEXE 2 - FRAIS DE PARTICIPATION .....               | 12 |
| ANNEXE 3 - UNIFORMES DE JEU.....                      | 13 |
| ANNEXE 4 - EXIGENCES DE CERTIFICATION.....            | 14 |
| ANNEXE 5 - SÉCURITÉ ET INTÉGRITÉ.....                 | 17 |
| ANNEXE 6 - CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ESPOIR ..... | 18 |

## INTRODUCTION

Ce document a pour objectif de clarifier les mandats et les responsabilités des partenaires impliqués dans la réalisation du programme espoir et dans l'organisation des camps d'entraînement. Comme ce programme prend de plus en plus d'importance dans les activités estivales de Volleyball Québec et des clubs et qu'il est relié au programme des Jeux du Québec, le comité d'excellence veut aider les organismes à bien gérer l'ensemble des responsabilités de ce programme.

Volleyball Québec est le maître d'œuvre du développement de l'excellence au Québec. Le programme espoir est l'un des trois programmes du modèle de développement de l'athlète (MDA). Il est la porte d'entrée de nos programmes. Le programme espoir s'intègre au programme des Jeux du Québec et en constitue une des bougies d'allumage. Cette intégration doit se faire dans le respect des exigences des deux programmes et, surtout, de l'objectif fondamental de développement individuel de l'athlète.

## LE PROGRAMME ESPOIR

Le programme espoir de Volleyball Québec a comme objectifs prioritaires :

1. de procéder **au dépistage** et à **l'identification** de jeunes athlètes dans toutes les régions du Québec;
2. de leur offrir, durant la période estivale, un programme d'entraînement axé sur le **développement individuel**.

Ce programme, qui se veut complémentaire à celui des clubs, est basé sur les prémisses suivantes :

- La nécessité d'identifier et de sélectionner les athlètes qui feront partie de ce programme;
- La mise en place d'une structure d'encadrement au niveau régional qui sera appelée **centre espoir**;
- L'implantation du programme dans toutes les régions du Québec;
- L'intégration de ce programme aux Jeux du Québec;
- L'obligation aux athlètes de retourner à leur club d'origine après leur participation au programme espoir.

Le programme espoir met l'accent sur **le développement individuel de l'athlète**. En aucun temps, les exigences compétitives ne doivent prendre le pas sur ce développement. Le programme est annuel. Il doit s'adapter à la progression de chaque athlète.

## LES PARTENAIRES

Les partenaires impliqués dans la gestion de ce programme sont :

- Volleyball Québec ;
- **SPORTSQUÉBEC** ;
- Les clubs ;
- Les mandataires régionaux responsables de la réalisation du programme des Jeux du Québec.

### **Volleyball Québec**

Volleyball Québec définit les orientations et les activités du programme et précise le contenu d'entraînement et de compétition. Ses mandats sont des mandats de conceptualisation, de supervision et d'évaluation.

### **SPORTSQUÉBEC**

Responsable du programme des Jeux du Québec, Sports Québec approuve le plan proposé par Volleyball Québec en s'assurant que les objectifs et les exigences du programme espoir sont en concordance avec ceux des Jeux du Québec.

### **Clubs**

Les clubs, en collaboration avec Volleyball Québec, organisent le centre espoir de leur région. Leurs mandats sont des mandats de gestion et de réalisation.

**Mandataires régionaux** Les mandataires régionaux, responsables du volet régional des Jeux, collaborent avec les responsables des centres espoir dans la diffusion de l'information et la promotion des activités tenues dans le cadre des jeux régionaux. Ils assurent l'encadrement des délégations lors de la finale provinciale. Les mandataires régionaux peuvent nommer un répondant du volet volleyball de plage si dans leur région il n'y a pas de club. De cette façon, le répondant choisi aura le même mandat que les clubs.

## LA SÉLECTION DES ATHLÈTES

Comme le programme est axé sur l'identification et la détection du talent, le processus de sélection prend une très grande importance. Volleyball Québec conserve son droit de supervision sur la sélection des athlètes.

Les sélections ont lieu dans toutes les régions du Québec dans la période ciblée par Volleyball Québec. Ces athlètes passeront les mêmes tests et seront comparés à partir des mêmes chartes de résultats.

Pour être fonctionnel, un centre doit regrouper un nombre **minimum de deux (2) athlètes**. L'affectation à un centre est basée sur le critère suivant :

Les athlètes peuvent participer à la sélection espoir et au centre espoir de leur région selon leur adresse de domicile.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, telle que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comprend deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*N.B. Une personne a, en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du Code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

Afin de vérifier l'adresse de domicile de l'athlète, ce dernier devra, avant le début du camp, fournir à son entraîneur son plus récent relevé de notes scolaires. L'entraîneur enverra le relevé de notes de chaque athlète à Volleyball Québec. Cela permettra de valider l'adresse de domicile de chaque athlète. ([voir le document d'admissibilité de SPORTSQUÉBEC](#)).

Un centre qui manque d'effectifs peut être complété par des athlètes non sélectionnés en provenance de la même région.

Les centres désireux d'avoir plus d'athlètes à l'entraînement peuvent le faire s'ils ont les ressources financières permettant de bien les encadrer, que tous les athlètes sont passés par le processus de sélection et que le premier groupe est constitué des athlètes qui ont été recommandés par le centre espoir et approuvé par Volleyball Québec.

Les athlètes ont l'obligation de refaire le camp de sélection chaque année pour participer au programme espoir.

**La liste des athlètes recommandés à la suite du camp de sélection doit être validée par le responsable du programme espoir à Volleyball Québec et approuvée par un entraîneur-chef/conseiller technique du volet volleyball de plage à Volleyball Québec.**

Les responsables des centres espoir devront communiquer aux athlètes les résultats de la sélection et ainsi aviser les athlètes s'ils ont été retenus pour le programme ou non. Si l'athlète en fait la demande, le responsable de la sélection doit lui transmettre les résultats de ses tests. Les athlètes retenus devront compléter leur processus d'inscription au programme le plus tôt possible.

La participation au tournoi Québec espoir n'est garantie qu'à une équipe par centre espoir. L'ajout d'équipes supplémentaires dépend du nombre de terrains disponibles et du nombre d'équipes en lice. Deux critères seront utilisés pour choisir les équipes supplémentaires : le nombre d'athlètes ayant obtenu un pointage d'au moins 50 points et le nombre d'athlètes ayant participé à la sélection de la région en cause.

Les centres désireux de présenter plus d'une équipe sont priés de communiquer avec le coordonnateur du programme pour l'informer de leur intérêt. Un montant de 84 \$ par équipe sera chargé au centre espoir qui désire inscrire une ou plusieurs équipes au Québec espoir sur sable.

## ENTRAINEMENT ET COMPÉTITION

### CADRE

Regroupement des athlètes dans un centre espoir totalisant 30 à 50 heures d'entraînement.

### CLIENTÈLES VISÉES EN 2021

Athlètes féminins et masculins nés entre le 15 août 2003 et le 31 décembre 2005.

### AFFILIATION

Tout participant à un camp espoir doit être dûment affilié à volleyball Québec pour la saison estivale 2021.

Rappelons que l'accès pour les participants qui sont déjà membres réguliers en raison de leur participation à la plateforme civile en volleyball intérieur en 2020-21 est valide pour un an et couvre donc aussi les événements de volleyball de plage.

Les participants qui ne sont pas membres réguliers doivent s'affilier au coût de 21 \$.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer les aptitudes individuelles de l'athlète.
- Créer un contenu d'entraînement adapté aux besoins des athlètes.
- Mettre en place un climat de travail axé sur des valeurs d'excellence.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

#### Stade de la spécialisation sportive

- Perfectionner l'enchaînement des savoir-faire moteurs dans des conditions dont l'intensité respecte les conditions rencontrées en compétition.
- Placer l'athlète dans des contextes de réalisation différents et variés tout en exigeant un haut taux de réussite.
- Avoir une charge d'entraînement dont l'intensité est élevée et souvent optimale.
- Avoir un ratio d'entraînement et de situations de jeu de 60/40.
- Optimiser la préparation physique générale et amorcer l'entraînement spécifique.
- Commencer l'entraînement en force chez les garçons.
- Poursuivre le travail en endurance de courte durée.
- Introduire le travail en force/vitesse et en vitesse maximale dans la deuxième phase.
- Mettre en application sur le terrain des connaissances tactiques avancées.
- Habilitier le joueur à centrer son attention sur le moment présent et à y mobiliser son énergie.
- Introduire des variations des habiletés et des tactiques avancées.
- Solidifier les habiletés mentales de base.



## DURÉE ET VOLUME DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT

Étant donné le contexte spécial que nous vivons en cet été 2021, les dates limites pour la tenue d'un camp sont laissées au jugement de l'organisme hôte. Nous vous proposons cependant de faire concorder la date de fin du camp avec la tenue de la compétition Québec espoir.

Les centres peuvent répartir leur entraînement selon la disponibilité des plateaux et des athlètes. Ils sont cependant tenus de réaliser un volume d'heures d'entraînement de 30 à 50 heures de travail au cours de l'été, de façon continue ou intermittente. Chaque centre aura à planifier pour les athlètes du travail individuel à être fait avant et pendant le camp.

## COMPÉTITION

**Québec espoir sur sable 2021**

**Endroit : À déterminer**

**Date : 24-25 juillet 2021**

**Coût d'inscription : 84 \$/équipe**

## PLAN-CADRE

Le plan-cadre comprend les tâches majeures à être réalisées. Il se trouve sur le site Internet de Volleyball Québec sous *Excellence/Volleyball de plage Espoir*.

## PERSONNEL D'ENCADREMENT ET CERTIFICATION

Le personnel d'encadrement comprend un minimum d'une personne (entraîneur-chef) et un maximum de deux personnes (entraîneur-chef, entraîneur adjoint ou accompagnateur).

**Le niveau de certification requis se trouve à l'annexe 4.**

**De plus, tout entraîneur dans les programmes espoir de Volleyball Québec doit :**

1. être membre en règle de Volleyball Québec pour l'année en cours;
2. avoir fourni une preuve de vérification d'antécédents judiciaires datant d'au plus trois ans conformément à la [Politique sur la vérification des antécédents judiciaires de Volleyball Québec](#) approuvée par le conseil d'administration de Volleyball Québec le 10 septembre 2015. Voir l'annexe 5 pour les renseignements concernant la soumission de preuve de vérification des antécédents judiciaires.

## RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

### Volleyball Québec

- Élaborer le plan-cadre précisant les objectifs, le contenu et la charge d'entraînement.
- Élaborer un cadre de gestion des centres d'entraînement.
- Fixer le coût du tournoi de sélection.
- Mettre en place un processus d'évaluation des athlètes.
- Mettre en route le programme en sollicitant les associations régionales et les clubs.
- Identifier et valider le niveau de qualification des entraîneurs.
- Gérer la banque de résultats des tests.
- Voir à l'organisation de la compétition finale.
- Fournir l'information aux organisations partenaires.

### Sports Québec

- Inscrire le volleyball de plage dans sa programmation.
- Informer les mandataires régionaux sur les objectifs et les activités du programme.

### Clubs

- S'engager à respecter les objectifs et le plan-cadre défini par Volleyball Québec.
- Identifier un site d'entraînement répondant aux exigences de la Volleyball Québec.
- Identifier les entraîneurs en respectant les exigences du programme.
- Fournir aux athlètes participants des services connexes (physiothérapie, premiers soins, repas, hébergement, musculation, etc.).
- Fournir le matériel nécessaire aux entraînements.
- Assurer le financement du camp d'entraînement.
- Respecter les délais prescrits en ce qui concerne l'évaluation des athlètes, du centre et du programme.
- Participer à toutes les activités exigées par le programme, dont le tournoi Québec espoir ou la finale des Jeux du Québec, le cas échéant.
- Respecter les politiques définies par Volleyball Québec sur le recrutement d'athlètes et l'engagement d'entraîneurs.

### Mandataires régionaux :

- Inscrire les camps de sélection et les camps d'entraînement dans la programmation des jeux régionaux.
- Collaborer sur demande à l'organisation des camps d'entraînement.
- Faire la promotion du programme espoir et du camp de sélection.

## ANNEXE 1 - MATÉRIEL À FOURNIR

### Salles

- Un terrain de volleyball de plage par groupe de 8 personnes
- Une aire de repos à l'ombre
- Douches extérieures
- Accès à une salle de musculation (facultatif)
- Accès à une piscine intérieure ou extérieure (facultatif)

### Matériel

- 15 à 20 ballons de jeu
- 8 ballons lestés pour l'entraînement
- 8 cordes à sauter
- 2 plates-formes (boîte, table) pour l'entraînement (manipulation),
- 1 filet, 1 paire d'antennes
- chaises
- 1 trousse de premiers soins avec glace, tape
- cônes
- 20 à 30 balles de tennis
- bouteilles d'eau
- chariots ou sacs à ballons
- serviettes
- Chandails et shorts de compétition
- 1 sifflet, 1 chaise d'arbitre, 1 marqueur de pointage
- Système vidéo avec caméra, télévision (facultatif)

## ANNEXE 2 – FRAIS DE PARTICIPATION

Chaque centre doit exiger de chaque athlète des frais de participation. Il doit y avoir un lien entre le montant des frais imposés et la quantité et la qualité des services offerts par le centre. **Exemple de grille proposée :**

| SERVICES OFFERTS                                                  | Total     |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. Installation, encadrement, sans service                        | 350,00 \$ |
| 2. Installation, encadrement, et une collation (jus, fruits)      | 375,00 \$ |
| 3. Installation, encadrement, un repas (p. ex. : dîner)           | 425,00 \$ |
| 4. Installation, encadrement, deux repas (dîner-souper)           | 525,00 \$ |
| 5. Installation, encadrement, trois repas (déjeuner-dîner-souper) | 625,00 \$ |

Les dépenses d'encadrement des entraîneurs ne doivent pas trop surtaxer les athlètes dans leurs frais d'inscription. Cependant, il est important que les entraîneurs impliqués dans un centre espoir reçoivent une forme de dédommagement en reconnaissance du temps et de l'argent qu'ils investissent dans une telle activité. À titre d'exemple, cette somme a varié entre 500 \$ et 1 500 \$ par entraîneur au cours des dernières années.

## ANNEXE 3 – UNIFORMES DE JEU

Chaque centre espoir est responsable de fournir le costume de jeu (chandail et culotte courte). La règle de jeu de Volleyball Canada concernant les costumes de jeu sera appliquée lors de la compétition. Basé sur les uniformes du circuit mondial FIVB. Pour les femmes, aucun maillot à corde n'est toléré. Quant aux hommes, une camisole ou un t-shirt ainsi qu'un short sont exigés.

### Identification

Outre les numéros imprimés à l'avant et à l'arrière, **la région** (par exemple : Mauricie), la mention « **Centre espoir** » ou « **Été 2020** » ou **le nom de l'athlète** peut être apposé au dos de l'uniforme en haut du numéro. Pour les règles concernant la mention d'un club et d'un commanditaire, vous référer au point ci-dessous.

### Mention de commanditaires

Il sera possible d'inscrire le nom d'éventuels commanditaires sur les uniformes de jeu. Toutefois, vous devrez respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Un **maximum de deux (2) commanditaires** (incluant le club) pourra être **identifié une fois seulement sur l'uniforme de jeu** sur le chandail ou à l'avant des **culottes** ou **cuissards** de jeu.
- La **surface maximum** permise sera de 36 cm<sup>2</sup> (6 cm X 6 cm ou 4 cm X 9 cm ou 3 cm X 12 cm).
- L'année des Jeux du Québec, les commanditaires ne doivent en aucun cas entrer en conflit avec les commanditaires de **SPORTSQUÉBEC** et ceux du comité organisateur. Pour cette raison, vous devrez faire une demande d'approbation à Volleyball Québec avant le 30 juin de l'année en cours. Après cette date, toute demande sera refusée automatiquement.

### Vêtements d'échauffement

Lors de l'année de la finale des Jeux du Québec, tous les centres espoir pourront se procurer un survêtement (ou autres) identifié à leur région auprès de leur URLS. Des frais peuvent être rattachés à l'achat de ces articles.



## ANNEXE 4 – EXIGENCES DE CERTIFICATION

Nombre d'entraîneurs : 2

| Exigences de certification | Année préparatoire                    | Année des Jeux du QC                                                                                                              |
|----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entraîneur-chef            | ❖ Être certifié niveau développement. | ❖ Être certifié niveau développement.<br>❖ Avoir complété le volet technique de la certification niveau 2 en volleyball de plage. |

## ANNEXE 5 - SÉCURITÉ ET INTÉGRITÉ

Madame,  
Monsieur,

Bien que le milieu sportif québécois soit reconnu sécuritaire pour les athlètes, certains événements déplorables relativement à leur intégrité physique ont été mis au jour au cours des dernières années.

En 2021, grâce au travail conjoint du gouvernement, des fédérations sportives et des diverses parties prenantes composant la communauté sportive québécoise, qu'une [Politique cadre en matière de protection de l'intégrité](#) de la personne a été mise en place dans l'ensemble des fédérations sportives du Québec.

Cette Politique s'applique à toutes les personnes impliquées dans le milieu (fédéré) (notamment : membres, participantes ou participants, parents des membres ou des participantes ou participants, bénévoles, salariés, administrateurs, fournisseurs, clients, etc.). Elle concerne [tous les cas d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence](#) pouvant survenir dans n'importe quelle activité ou programme « sanctionné », ou toute activité autre que sportive.

Cette nouvelle politique, qui comprend un [officier indépendant pour le traitement des plaintes](#), permet d'établir un climat de confiance pour que les victimes puissent dénoncer et porter plainte sans crainte de représailles. Dorénavant, le processus de dénonciation sous l'appellation « [Je porte plainte](#) » sera standardisé et équitable, et les plaintes seront analysées de manière objective et indépendante.

La vérification des antécédents judiciaires est aussi devenue une étape incontournable pour toute personne travaillant auprès d'athlètes. Elle a le mérite de permettre l'identification des personnes qui ont des antécédents judiciaires incompatibles avec l'exercice d'une fonction d'entraîneur.

Volleyball Québec s'est donc dotée d'une [Politique sur la vérification des antécédents judiciaires](#) (approuvée par son conseil d'administration le 10 septembre 2015) qui touche toutes les personnes qui ont à encadrer des athlètes dans le cadre de ses programmes.

Tous les entraîneurs encadrant les athlètes du programme espoir doivent envoyer à Volleyball Québec leur vérification des antécédents judiciaires à l'attention de la responsable de ce dossier, Madame Caroline Daoust, en indiquant le mot « confidentiel » sur l'enveloppe. Volleyball Québec suggère un service rapide et efficace de vérification des antécédents judiciaires de par son entente avec StrelingBackCheck. [Suivre ce lien pour plus d'informations à propos de ce service.](#)

Volleyball Québec demeure à votre disposition si vous désirez plus d'informations ou de l'aide dans ce dossier.

Veillez agréer nos salutations distinguées.



Daniel Bonin  
Coordonnateur de programme

## ANNEXE 6 - CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ESPOIR

Le programme espoir est un programme axé sur l'identification du talent et l'initiation à l'entraînement intensif. Pour favoriser le développement harmonieux de chaque athlète espoir, Volleyball Québec créera, en collaboration avec les organismes responsables, les meilleures conditions possibles d'entraînement et de compétition. Dans le cadre de ce programme estival, les athlètes espoir doivent s'engager à respecter le code de conduite présenté ci-dessous.

L'athlète doit :

- Avoir un comportement impeccable tant sur le terrain qu'à l'extérieur du gymnase.
- Respecter les règlements définis par l'encadrement du centre.
- S'appliquer dans l'exécution des tâches techniques et tactiques demandées par les entraîneurs.
- Être ouvert aux recommandations et aux conseils des entraîneurs.
- Comme tous les athlètes font partie du même programme, l'athlète doit être respectueux envers les athlètes et les entraîneurs des autres centres.
- Comme l'entraîneur, l'officiel voit à la bonne conduite du match. Il est un intervenant aussi important que tous les autres intervenants impliqués durant une compétition. À cet égard, les officiels méritent le respect de tous.
- Suivre les règles de jeu et les règlements définis par Volleyball Québec et adhérer à l'esprit qui les régit.
- La victoire est une résultante et une des composantes du plaisir de jouer. Elle ne doit pas être une fin en soi. L'athlète doit apprendre à retirer de la victoire et de la défaite une expérience sportive positive.

Le respect de ce code doit être imposé par le personnel d'encadrement, qui se doit lui aussi d'être un exemple pour les athlètes.

### CONTRAT D'ENGAGEMENT

Avant le début du camp espoir, l'athlète doit signer un contrat d'engagement dans lequel il identifie l'équipe pour laquelle il jouera à compter du mois de septembre de l'année en cours.

Ce contrat est très important puisque l'athlète devra jouer pour cette équipe en septembre. Cette mesure a pour objectif d'éviter le recrutement d'athlètes durant le déroulement du programme.